

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

en application des articles R. 161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

**Projet de désaffectation, de déclassement et d'aliénation d'une partie de l'assiette du
chemin rural des Bigornes**

Monsieur le Maire de la commune de Voglans informe le public que, conformément à la délibération du Conseil municipal du 24 février 2020 et à l'arrêté n°25/2020 du Maire du 6 novembre 2020 une enquête publique est organisée sur le territoire de la commune de Voglans sur le projet visé ci-dessus.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre, seront déposés en mairie de Voglans du **mardi 1er décembre 2020 au jeudi 17 décembre 2020 inclus**, pendant 17 jours aux jours et heures suivants :

- Les lundis et vendredis de 16h00 à 18h30
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45

Madame la Commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations et propositions écrites et orales en mairie de Voglans :

- le mardi 1er décembre 2020 de 9h30 à 11h30
- le jeudi 17 décembre 2020 de 9h30 à 11h30

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consignées partout où se trouve une personne intéressée :

- directement sur le registre en mairie
- être adressées par correspondance à l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice à l'adresse suivante :

Mairie de Voglans - A l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice
586 rue Centrale
73420 Voglans

Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales et affiché en mairie et aux extrémités du chemin concerné par la présente procédure.